

Le 9 février 2009

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Vingt-deuxième session (Nairobi, 30 mars – 3 avril 2009)

**Notification de la Directrice exécutive
Additif**

Lignes directrices pour le dialogue sur le thème « Promouvoir des systèmes de financement de logements abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et aux changements climatiques »

Dates, lieu et participation

1. Un dialogue sur les systèmes de financement de logements abordables sera organisé dans le cadre de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il se déroulera le mercredi 1^{er} avril 2009 dans la salle de conférence 2 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi (Kenya). Les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat y participeront.

Objectif du dialogue

2. Comme indiqué dans la notification de la Directrice exécutive annonçant la tenue de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et comme précisé en outre dans le document sur le thème spécial (HSP/GC/22/4), le dialogue a principalement pour objectif de favoriser les discussions sur les implications de la crise financière actuelle et les défis posés par les changements climatiques dans les efforts qui sont déployés en vue de promouvoir des systèmes efficaces de financement de logements et infrastructures abordables.

3. Le deuxième objectif est de catalyser les mesures à prendre pour s'attaquer aux problèmes identifiés, en s'appuyant sur les recommandations du Programme pour l'habitat, les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Document final du Sommet mondial de 2005.

Résultats attendus du dialogue

4. Le dialogue devrait permettre de mobiliser, au niveau politique, l'engagement des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à tous les niveaux. Un résumé du Président du Conseil d'administration sur les conclusions et recommandations issues du dialogue sera inséré dans le rapport sur les travaux du Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.

Mandat du dialogue à la vingt-deuxième session

5. Comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, Le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses prochaines sessions, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans ses délibérations.

6. Compte tenu du temps limité imparti pour les déclarations des autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat durant le segment de haut niveau de la vingt-deuxième session conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le dialogue sera l'occasion pour les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat d'échanger de manière approfondie leurs vues avec les gouvernements sur le thème spécial et de mettre en exergue leurs stratégies pour relever les défis liés au financement de logements abordables au cours des années à venir. Pour faciliter les discussions, tous les intervenants (voir ci-dessous) sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat un résumé écrit de leurs présentations pour qu'il puisse être distribué aux participants avant le dialogue.

Mandat sur le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration

7. Conformément aux modalités énoncées dans la résolution 20/21, le Comité des représentants permanents a recommandé au Bureau du Conseil d'administration que le thème du dialogue de la vingt-deuxième session soit « Promouvoir des systèmes de financement de logements abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et aux changements climatiques ».

8. Comme précisé en outre dans la notification de la Directrice exécutive, le thème devrait faire le lien entre le segment de haut niveau et le dialogue. En conséquence, le document sur le thème spécial (HSP/GC/22/4) orientera les discussions sur les systèmes de financement de logements abordables durant le dialogue et le segment de haut niveau.

Organisation du dialogue

9. Le dialogue se déroulera sous la forme de deux séances consécutives, une dans la matinée et l'autre dans l'après-midi du 1^{er} avril 2009.

Séance de la matinée : 9 heures – 12 h 30

10. La séance de la matinée sera consacrée au thème du financement de logements abordables dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle. Les interventions et discussions devraient mettre en exergue les implications majeures de la crise pour les pays en développement et les mesures à prendre par les organisations internationales, les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.

Séance de l'après-midi : 14 heures – 17 h 30

11. La séance de l'après-midi sera axée sur les effets des changements climatiques sur le financement de logements et infrastructures abordables et l'élaboration de solutions à long terme dans le contexte de l'urbanisation continue des pays en développement.

12. On trouvera dans le document sur le thème spécial (HSP/GC/22/4) de plus amples renseignements sur les questions qui seront abordées durant les séances de la matinée et de l'après-midi.

Composition des groupes de discussion

13. Le dialogue sera présidé par le Président du Conseil d'administration ou un membre du Bureau de la vingt-deuxième session désigné par le Président. Les discussions qui se dérouleront au cours de chaque séance seront animées par un facilitateur, un pour la séance de la matinée et l'autre pour celle de l'après-midi.

14. Chacune de ces séances comportera sept intervenants, qui comprendront un représentant gouvernemental, deux représentants des autorités locales et quatre représentants des partenaires du Programme pour l'habitat.

15. Avant les interventions du groupe, il est prévu que le Président du dialogue informera les participants sur les volets des résultats du segment de haut niveau qui présentent un intérêt pour les discussions. Cela sera suivi d'un débat d'experts, qui démarrera par les présentations des intervenants suivies d'une discussion animée par le facilitateur entre le groupe et le public composé de représentants des gouvernements, des autorités locales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat.

16. Les intervenants feront des déclarations qui seront suivies de questions posées par le facilitateur. Comme indiqué plus haut, les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat devraient non seulement énoncer leur engagement à participer aux efforts visant à promouvoir le financement de logements abordables mais exprimer également leurs attentes quant aux mesures qui seront prises par les gouvernements pour contribuer de manière positive à cette question. Cela devrait faire l'objet d'un débat général à l'issue des présentations des intervenants.

17. La liste des intervenants sera finalisée prochainement par le secrétariat et affichée sur le site d'ONU-Habitat (www.unhabitat.org).

18. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Mr. Anantha Krishnan
Chief, Partners and Youth Section
Monitoring & Research Division
UN-Habitat
Nairobi, Kenya
Telephone: +254 20 762 3870
Email: anantha.krishnan@unhabitat.org

Mr. Michael Mutter
Dialogue Focal Point
Senior Adviser
Slum Upgrading Facility (SUF)
Human Settlements Financing Division
UN-Habitat
Nairobi, Kenya
Telephone: +254 20 7623691
Email: michael.mutter@unhabitat.org

Mr. Guenter Karl
Chief, Civil Society Organizations and Non-Governmental Organizations Unit
Partners and Youth Section
Monitoring & Research Division
UN-Habitat
Nairobi, Kenya
Telephone: +254 20 762 3050
Email: guenter.karl@unhabitat.org
